

## VOTRE ATTESTATION D'ACCUEIL

### Résidents étrangers

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

### Comment faire ?

La démarche se fait directement en mairie. Pour retrouver la liste des pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez accéder au portail O.Net Citoyen ou contacter directement le Service à la population

### Contactez le service à la population

## PEUT-ON DEMANDER À L'ADMINISTRATION DE VÉRIFIER UNE PROCÉDURE ?

Oui, un particulier ou une entreprise peuvent demander à l'administration de vérifier une procédure sans attendre le contrôle prévu par la réglementation.

Cela permet de faire valider ou de corriger cette procédure.

### EXEMPLE

Un agent immobilier peut demander à la DGCCRF de contrôler ses pratiques commerciales.

Toutes les administrations sont concernées : service de l'État, collectivité territoriale, organisme chargé d'une mission de service public administratif.

Votre demande doit préciser les points à contrôler.

L'administration doit faire le contrôle dans un délai raisonnable, variable notamment selon la complexité des textes à vérifier.

Toutefois, certaines demandes ne sont pas acceptées.

Par exemple, si votre demande est de toute évidence injustifiée ou si elle compromet le bon fonctionnement d'un service de l'administration.

Une fois le contrôle fait, vous pouvez utiliser les conclusions de ce contrôle si l'administration change de position par la suite.

C'est ce qu'on appelle le droit à l'opposabilité du contrôle.

### EXEMPLE

Un organisme de formation professionnelle qui a obtenu une conclusion favorable pourra l'opposer à l'administration si elle change de position par la suite.

Le droit à l'opposabilité du contrôle s'applique aux contrôles commencés depuis le 11 août 2018.

Il peut être utilisé à condition de respecter les droits des autres personnes.

### À NOTER

si l'administration constate une erreur lors du contrôle, vous pouvez régulariser votre situation sans être sanctionné. C'est ce qu'on appelle le .

### Questions – Réponses

- Qu'est-ce que le droit à l'erreur face à l'administration ?
- Qu'est-ce que la médiation administrative ?

### **TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

#### Et aussi...

- Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits
- Agir en justice contre l'administration
- Litige avec l'administration : saisir le Défenseur des droits

#### Textes de référence

- Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance  
Date d'effet du droit à l'opposabilité d'un contrôle (article 2)
- Code des relations entre le public et l'administration : articles L124-1 à L124-2

### PEUT-ON DEMANDER À L'ADMINISTRATION DE VÉRIFIER UNE PROCÉDURE ?

Oui, un particulier ou une entreprise peuvent demander à l'administration de vérifier une procédure sans attendre le contrôle prévu par la réglementation.

Cela permet de faire valider ou de corriger cette procédure.

### EXEMPLE

Un agent immobilier peut demander à la DGCCRF de contrôler ses pratiques commerciales.

Toutes les administrations sont concernées : service de l'État, collectivité territoriale, organisme chargé d'une mission de service public administratif.

Votre demande doit préciser les points à contrôler.

L'administration doit faire le contrôle dans un délai raisonnable, variable notamment selon la complexité des textes à vérifier.

Toutefois, certaines demandes ne sont pas acceptées.

Par exemple, si votre demande est de toute évidence injustifiée ou si elle compromet le bon fonctionnement d'un service de l'administration.

Une fois le contrôle fait, vous pouvez utiliser les conclusions de ce contrôle si l'administration change de position par la suite.

C'est ce qu'on appelle le droit à l'opposabilité du contrôle.

### EXEMPLE

Un organisme de formation professionnelle qui a obtenu une conclusion favorable pourra l'opposer à l'administration si elle change de position par la suite.

Le droit à l'opposabilité du contrôle s'applique aux contrôles commencés depuis le 11 août 2018.

Il peut être utilisé à condition de respecter les droits des autres personnes.

### À NOTER

si l'administration constate une erreur lors du contrôle, vous pouvez régulariser votre situation sans être sanctionné. C'est ce qu'on appelle le .

### Questions – Réponses

- [Qu'est-ce que le droit à l'erreur face à l'administration ?](#)
- [Qu'est-ce que la médiation administrative ?](#)

### TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

#### Et aussi...

- [Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits](#)
- [Agir en justice contre l'administration](#)
- [Litige avec l'administration : saisir le Défenseur des droits](#)

#### Textes de référence

- [Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance](#)  
Date d'effet du droit à l'opposabilité d'un contrôle (article 2)
- [Code des relations entre le public et l'administration : articles L124-1 à L124-2](#)



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/citoyennete-etat-civil/residents-etrangers/?xml=F34678>